

Communiqué

L'intersyndicale regroupant la CGT, FAEN, SNETAA-FO, SNUEP-FSU, s'est réunie le 19 décembre pour analyser ensemble les politiques mises en œuvre dans le champ de l'enseignement professionnel public.

Enfermé dans une politique d'austérité, pour masquer le manque d'investissement et une réelle valorisation de l'enseignement professionnel, le ministère s'entête à vouloir développer l'apprentissage alors qu'il n'est ni la solution au chômage des jeunes, ni une voie de formation dispensant une formation permettant des poursuites d'étude et une insertion durable dans l'emploi.

La volonté du ministère de développer l'apprentissage dans les LP, LPO et SEP fait peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public. Le mixage des parcours et des publics, qui sert notamment l'objectif de diminution des moyens alloués à l'enseignement professionnel et la sous-traitance des plateaux techniques des EPLE, dégradent encore les conditions de travail des PLP et les conditions d'études des lycéennes professionnel-les. Aujourd'hui, La ministre envisage de modifier le statut des PLP qui serait un « frein » au développement de l'apprentissage. Pour nous, cette éventualité est inacceptable et nous nous opposerons à de telles modifications.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015, au moment où le ministère met en place un droit de retour en

formation professionnelle initiale pour les jeunes décrocheurs, aucun moyen supplémentaire n'est alloué aux LP, SEP, EREA et SEGPA pour prendre en charge ces jeunes et pour améliorer les conditions de travail des PLP fortement dégradées ces dernières années. Pire, Il est à craindre que pour financer certaines mesures mises en place à la rentrée 2015, les lycées professionnels et ses enseignants en seront écartés : éducation prioritaire, pondération, ... les moyens en seront ponctionnés sur l'enseignement professionnel public qui sert de variable d'ajustement.

Nos organisations condamnent le développement de l'apprentissage et demandent solennellement à la ministre de l'Education Nationale de changer sa politique à l'égard des lycées professionnels publics. Le gouvernement doit mesurer l'enjeu que représente l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque comme voie de la réussite des jeunes, contre les sorties sans qualification.

Nos organisations syndicales donnent rendez-vous aux PLP dès la rentrée de janvier 2015 pour construire ensemble les mobilisations nécessaires et riposter à cette politique.

TOUTES ET TOUS
ENSEMBLE
EN GRÈVE
MARDI 3 FÉVRIER



Sommaire

- | | | | | | |
|--------------------------------------|-------|---|-------|--|------|
| > Intersyndicale EPP | P 1 | > CP FSU : retraites | P 6 | > Livre : la fonction publique au XXI ^e siècle | P 10 |
| > CP SNUEP-FSU : Bac GA | P 2 | > CP FSU : 20 ^e COP Lima | P 7 | > Manifestation nationale pour les droits des femmes le 17 janvier | P 11 |
| > Pétition lycée Diderot, Bavilliers | P 2 | > CP intersyndical pour les libertés et la démocratie | P 7 | | |
| > CP FSU : éducation prioritaire | P 3 | > Déclaration SNUEP-FSU à la CAPN | P 8-9 | | |
| > Déclaration FSU au CTM | P 4-5 | | | | |

BAC PRO GA : DES MESURES QUI NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES DIFFICULTÉS

Communiqué
SNUEP-FSU
Paris le 18 décembre 2014

Le ministère a soumis au vote du CSE du 17 décembre 2014 un arrêté modifiant la définition des sous-épreuves professionnelles E31, E32 et E33 du Bac Pro Gestion Administration. Parmi ces modifications, l'une concerne la déconnexion du passeport de compétences de l'évaluation formative, l'autre est relative à l'évaluation de 17 classes de compétences en lieu et place des 55 précédemment prévues.

Ces modifications sont issues des propositions de groupe de travail ouvert par le ministère à la demande du SNUEP-FSU. Si elles proposent certaines corrections aux erreurs de conception de ce Bac Pro, elles sont loin de résoudre l'ensemble des difficultés que nous avons soulevées lors de ce GT. C'est pour cela que le SNUEP-FSU a voté ces propositions en abstention, exprimant ainsi sa forte déception. De plus, rien n'assure que ces modifications se concrétiseront rapidement sur le terrain.

Le Bac Pro GA a entraîné une dégradation importante des conditions de travail et les modifications

proposées restent très insuffisantes et n'auront aucun effet sans un véritable accompagnement de formation des collègues. Aujourd'hui, il est évident que le Bac Pro GA ne répond en rien aux objectifs visés lors de sa création. Il n'est aucunement attractif pour les élèves et leurs familles, il ne résout pas le problème du décrochage scolaire et des difficultés à trouver des lieux de stage. Ce Bac Pro est à revoir dans son ensemble, à la fois dans son architecture, ses contenus de formation et ses modalités de certification.

Le SNUEP-FSU a rappelé au ministère son exigence d'un bilan global, indépendant et objectif du Bac PRO GA.

Le SNUEP-FSU exige aussi que toutes les solutions soient envisagées. Si une remise à plat totale de ce Bac Pro se révèle nécessaire, elle ne devra pas être écartée. Il est inacceptable de condamner des milliers d'enseignantes à des conditions de travail aussi dégradées et de sacrifier ainsi des générations entières de jeunes.

LYCÉES EN DANGER !

OUI AU MAINTIEN DU LYCÉE DIDEROT à BAVILLIERS !

Pétition
Maintenir l'existence du lycée professionnel DIDEROT à BAVILLIERS

Le Conseil Régional de Franche-Comté, sous prétexte d'un vaste plan d'investissement dans les bâtiments d'enseignement secondaire (lycées généraux, technologiques et professionnels), prétend devoir passer par la fermeture de trois établissements, **tous professionnels.**

Concrètement, pour le Territoire de Belfort, cela signifie la fermeture du lycée Diderot de Bavilliers et son déménagement au lycée Follereau à Belfort qui compte déjà près de 1600 élèves.

- **Parce que nous voulons conserver un lycée professionnel à taille humaine où les élèves sont connus et reconnus,**

- **Parce que nous ne voulons**

pas la création d'une énorme cité scolaire qui ne permettra pas un suivi efficace des élèves et donc augmentera les risques de décrochage,

- **Parce qu'une telle cité scolaire de 2000 élèves augmenterait les risques de violence,**

- **Parce que l'éducation de nos enfants dans les conditions les plus favorables est un droit fondamental,**

MOBILISONS-NOUS

avant le vote

du Conseil Régional en mars !

SOUTENEZ CETTE LUTTE
sur les réseaux sociaux

<https://www.facebook.com/groups/743296372426612/>

Éducation prioritaire : dessiner la bonne carte !

Dans un contexte de crise sociale tant en zones urbaines qu'en zones rurales, la réussite scolaire de tous les jeunes est décisive pour construire l'avenir de notre pays et de sa jeunesse. La réforme de l'Éducation prioritaire est en cela un enjeu primordial.

La carte de l'Éducation prioritaire suscite inquiétude et mécontentement. Les mobilisations des personnels, et des parents, sont importantes dans nombre d'académies.

La FSU et ses syndicats appelaient ce mercredi 17 décembre à un rassemblement devant le ministère de l'Éducation nationale, jour de la tenue d'un Comité technique ministériel consacré notamment à l'Éducation prioritaire.

Une audience au ministère a permis de faire état de ces situations difficiles (sorties injustifiées, absence de transparence des critères, injustice dans leur application, demandes d'entrées refusées, écoles primaires non prises en compte, situation des lycées dont le rôle dans la lutte contre le décrochage et pour la re-mobilisation des élèves à poursuivre leurs études est primordial ...). La FSU y a rappelé son exigence que toutes ces écoles et établissements, dont la situation scolaire et sociale relève clairement de l'Éducation prioritaire, puissent obtenir le label REP ou REP + afin de bénéficier des conditions de travail et d'études permettant de faire reculer l'échec scolaire.

La priorité donnée à la jeunesse doit se concrétiser sur tout le territoire. « Donner plus à tous ceux qui ont moins » est un objectif plus que jamais d'actualité.

Le CTM d'hier n'a pas apporté toutes les réponses attendues. Au 1082 réseaux prévus, le ministère en a ajouté seulement 7.

Il n'a pas donné d'informations précises sur les lycées ni sur les écoles « isolées » renvoyant ce dernier sujet aux décisions des recteurs en janvier.

La FSU continue de demander que la situation de toutes les écoles ou collèges qui répondent aux critères de l'Éducation prioritaire soient intégrés. Elle considère que le dossier n'est pas clos et poursuivra à la rentrée des congés de Noël ses actions et interventions pour étendre le périmètre de la carte afin de prendre en compte toutes les situations en relevant.

Faire réussir tous les jeunes, réduire les inégalités scolaires, élever le niveau de qualification restent les défis majeurs que doit surmonter notre système éducatif. Mais alors que nous sommes toujours confrontés à une réelle crise sociale et que l'École doit faire face à une évolution démographique importante tant dans le 1^{er} que dans le 2^d degré, la Refondation de l'École semble au milieu du gué : Éducation prioritaire, concrétisation de la priorité au primaire, réforme du collège et des lycées avec notamment une attente forte pour la voie professionnelle.

C'est pour faire entendre ses exigences, pour peser sur les décisions du gouvernement et en obtenir un engagement ferme et sans faille que la FSU décide dès à présent d'une mobilisation des personnels avant les vacances d'hiver.

Il s'agira notamment de porter l'exigence d'une véritable amélioration des conditions de travail et d'études, notamment d'un abaissement des effectifs par classe, de l'amélioration de la formation initiale et continue mais aussi de la revalorisation des métiers de l'Éducation par une amélioration de tous les salaires.

Communiqué FSU

Les Lilas le 18 décembre 2014

DÉCLARATION FSU

CTM du 17 décembre 2014

À l'issue des élections professionnelles, les personnels de l'Éducation nationale ont à nouveau placé la FSU largement en tête en lui accordant ou lui renouvelant majoritairement sa confiance. Pour autant, la baisse de près de 5 points de notre score par rapport au scrutin de 2011, tout comme les près de 60 % d'abstention constituent des signaux sérieux, notamment pour la FSU qui poursuit l'ambition de faire réussir tous les jeunes, ce qui implique des transformations permettant d'aller vers cet objectif et des moyens budgétaires à la hauteur de ce défi.

On constate la persistance de difficultés pour voter. Manifestement, les bureaux de vote du 4 décembre n'ont pas eu l'effet escompté. Dans le second degré, la plupart des chefs d'établissements ne se sont pas sentis concernés par la participation de l'ensemble des personnels. La campagne par mails a créé un malaise chez ceux qui ont été destinataires de dizaines de mails, et a laissé sans information les très nombreux collègues qui n'utilisent pas leur messagerie académique. La FSU demande à l'avenir un dispositif simplifié permettant le vote sur le lieu de travail, solennisant cet exercice démocratique et collectif aujourd'hui renvoyé essentiellement dans la sphère privée.

Dans un contexte d'austérité, ces résultats sont aussi révélateurs du malaise de nos professions qui ne perçoivent pas les améliorations attendues dans l'exercice quotidien du métier. Ils nous appellent à être encore davantage attentifs et proches des préoccupations des personnels de l'éducation afin de mieux y répondre. C'est un enjeu pour le

syndicalisme. **Au-delà des seules organisations syndicales, ces résultats devraient aussi interroger le gouvernement.** En ne répondant pas aux attentes des agents de la Fonction publique, notamment en ce qui concerne les salaires et l'emploi public, il ne les encourage pas à accorder du crédit au dialogue social. Il est urgent de sortir du gel du point d'indice et d'utiliser tous les leviers qui permettent d'améliorer la situation salariale : grille, déroulement des carrières, indemnitaire.

Mais, plus généralement, ce scrutin est aussi lourd d'enseignement pour la suite alors que des échéances importantes attendent notre système éducatif comme la réforme de l'Éducation prioritaire, les nouveaux programmes, le chantier du collège.

Il est toujours plus difficile d'améliorer l'école dans un climat généralisé de forte défiance. Or, notre système éducatif marqué par des années de suppressions d'emplois et de régressions est toujours en proie au doute.

Le début du quinquennat en cours reste brouillé par les polémiques médiatiques autour de la consultation des programmes, la réforme des rythmes, la persistance de pratiques managériales non respectueuses de nos métiers par exemple, ce qui n'a pas permis de rétablir l'indispensable confiance.

Conditions de travail dégradées, formation initiale laborieuse, et formation continue en friche, revalorisation salariale en panne, il est urgent d'apporter des réponses au malaise de nos professions.

>>>



La FSU le dit à nouveau solennellement. Ce ne sont pas des petits sujets mais bien des conditions indispensables pour faire avancer notre système éducatif dans le bon sens et redonner reconnaissance et fierté à toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour la réussite des élèves. **Sur tous ces points, la FSU est déterminée à porter cette ligne ambitieuse de la transformation du système éducatif** en conjuguant toujours l'intérêt des élèves avec l'amélioration des conditions de rémunération, de formation et de travail des personnels.

Les élections ont mobilisé la DGRH et du retard a été pris dans la traduction des pistes retenues par les groupes métiers. Elles demandent à être concrétisées notamment pour les personnels contractuels et s'agissant de la requalification des emplois administratifs, chantier pour lequel la FSU demande un groupe de travail ministériel.

Le projet de nouvelle carte de l'Éducation prioritaire continue de susciter inquiétude et mécontentement. C'est ce qui a conduit la FSU à demander l'inscription

à l'ordre du jour de ce CTM du projet de carte de l'Éducation prioritaire. Les besoins éducatifs se sont accrus avec la crise sociale. L'enveloppe limitée à 1 082 réseaux ne tient pas compte des besoins réels et ne permet pas de labelliser les écoles et les collèges dont la situation scolaire et sociale le justifierait. **Toutes les situations difficiles doivent être réexaminées** et bénéficier de classement REP ou REP +, y compris celles où des écoles ou lycées sont, à ce jour, « oubliés » dans l'examen académique. C'est le message qui sera porté de nouveau aujourd'hui à l'occasion des rassemblements appelés par la FSU, à Paris réunissant des établissements et délégations de différentes académies ou dans plusieurs autres villes.

La FSU regrette que la répartition des emplois pour la rentrée 2015 figure toujours en point d'information et qu'aucun élément ne soit transmis aux membres du CTM en amont de la réunion. Cette façon de procéder ne permet pas à l'administration d'entendre la réalité des besoins du système éducatif avant d'arrêter ses décisions.

Lu au BO

BO n°46 du 11 décembre 2014

Formation - stages

Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
décret n° 2014-1420 du 27-11-2014 - J.O. du 30-11-2014- NOR [MENS1422390D](#)

Concours général des métiers

Baccalauréats professionnels : modification
arrêté du 4-11-2014 - J.O. du 19-11-2014-
NOR [MENE1426110A](#)

BO n°47 du 18 décembre 2014

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Dispositions diverses
décret n° 2014-1485 du 11-12-2014 - J.O. du 12-12-2014 (NOR [MENE1423779D](#))

Mouvement

Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale
note de service n° 2014-175 du 16-12-2014 (NOR [MENH1427062N](#))

BO n°1 du 1^{er} janvier 2015

Obligation scolaire

Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire
circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014 (NOR [MENE1427925C](#))

Promotions corps-grade

Avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation
note de service n° 2014-171 du 16-12-2014 (NOR [MENH1427040N](#))

JOURNAL OFFICIEL

Droit au retour en formation initiale pour les 16-25 ans

Deux décrets d'application de la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ont été publiés le 7 décembre au JO.

Ces décrets précisent les conditions du droit au retour en formation pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle.

LE FINANCEMENT DES RETRAITES : UNE QUESTION DE PARTAGE DES RICHESSES CRÉÉES

Communiqué FSU
Les Lilas le 18 décembre 2014

Le Conseil d'Orientation des Retraites a présenté son actualisation des projections financières des régimes de retraite à l'horizon 2060, analysant les besoins ou capacités de financement de notre système de retraite à court et moyen termes. Aux scénarii macroéconomiques désormais classiques, il ajoute deux analyses considérant un taux de chômage qui resterait durablement au niveau actuel (10 %) et un solde migratoire bas répondant ainsi aux reproches qui lui sont faits sur sa vision trop optimiste de la conjoncture économique future.

Pour autant, c'est toujours la croissance de la productivité du travail et donc des revenus du travail qui générera des excédents ou des besoins de financement.

Selon le COR, le solde financier du régime de retraite serait meilleur aujourd'hui qu'en 2012. C'est l'effet conjugué de l'augmentation des ressources générées par la hausse des cotisations vieillesse et de la poursuite de l'allongement de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, sans décote. Ce sont donc les salarié-e-s, suite aux réformes successives imposées, qui assurent l'équilibre financier au détriment du droit à une retraite assurant à chacun-e un niveau de vie décent. En continuant ainsi, à terme, on se dirige vers un âge effectif moyen de départ à la retraite qui passerait à 64 ans et un niveau des pensions qui diminuerait encore...

La FSU dénonce une répartition des fruits de la croissance qui pénalise les salarié-es et les retraité-es et l'absence d'une véritable politique de l'emploi qui aurait pour objectif de diminuer durablement le chômage.

Les politiques d'austérité et de restrictions budgétaires agissent négativement sur ces paramètres.

Le pouvoir d'achat des salarié-es et des retraité-es stagne depuis

2003. Celui des fonctionnaires a perdu presque deux mois de salaires par an depuis l'année 2000.

Les propositions de la Cour des Comptes dans son rapport sur les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO visant à augmenter encore la durée d'assurance nécessaire ou à reculer l'âge de départ à la retraite sont inacceptables.

La FSU considère que l'emploi et les salaires sont des facteurs déterminants pour assurer des financements pérennes des régimes de retraite.

Les rapports qui seront remis au gouvernement dans le cadre de la loi de 2014 (les droits familiaux en janvier, mais aussi les pensions de réversion et l'âge de départ à taux plein) devront aller dans le sens d'une amélioration de la situation des femmes en particulier et de l'ensemble des actifs et retraité-e-s en général.

à terme,
on se dirige vers un
âge effectif moyen
de départ à la re-
traite qui passerait
à 64 ans
et un niveau des
pensions qui dimi-
nuerait encore...

Toute expression publique alarmiste n'a d'autre vocation que de préparer de nouvelles mesures détériorant encore plus les pensions futures, faisant porter sur les salarié-e-s et les retraité-e-s le coût de la crise.

Il est temps de se poser la question d'un financement des retraites assurant à chacun-e à partir de 60 ans une pension de retraite garantissant le maintien de son niveau de vie.

Il est urgent de reconstruire les minima de pension, d'assurer aux femmes que les inégalités vécues pendant la vie professionnelle seront corrigées à la retraite et de prendre en compte les périodes d'études, de chômage et de précarité. **Il est urgent de travailler enfin à un véritable aménagement des fins de carrière.**

C'est en ce sens que les réflexions et décisions à venir doivent être prises.

Après la 20^{ème} COP de Lima

La 20^{ème} COP vient de s'achever à Lima sur l'échec des gouvernements à enclencher une dynamique ambitieuse dans la perspective de la prochaine COP à Paris. Les mesures nécessaires pour éviter un emballement du changement climatique ne sont pas au rendez-vous : ni mesures contraignantes, ni système de vérification des engagements des États, ni même objectifs de réduction d'émission de CO₂ d'ici 2020. Trois mois après le succès des milliers de défilés qui ont eu lieu dans le monde entier le dimanche 21 septembre 2014 - plus de 100 000 personnes à New York - pour faire pression sur le sommet extraordinaire des chefs d'Etat convoqué par le secrétaire général des Nations unies, Lima a par contre démontré que les ONGs, les mouvements environnementalistes et altermondialistes et les forces syndicales savent travailler ensemble et faire de leur diversité une force. Une dynamique à renforcer pour étendre les nécessaires mobilisations sur la justice climatique.

Le mouvement syndical a une responsabilité particulière pour faire vivre ses propositions et imposer une transition juste socialement. La réponse à la crise climatique et anthropique est indissociable de la construction d'une autre économie : encadrement et orientation des marchés, intégration des coûts indirects, création massive « d'emplois climatiques », sécurité professionnelle pour accompagner la reconversion des

productions polluantes, transition énergétique, partage des richesses, partage du travail, lutte contre les inégalités sociales et économiques et refus des traités de libre échange ...

Un plan majeur de recherche publique (sur financement public) doit être mis en place rapidement sans commune mesure avec ce qui a cours aujourd'hui et donnant lieu à des coopérations nationales, européennes et internationales. Ses programmes doivent notamment porter sur l'agriculture, les énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétique, le fonctionnement des éco/socio/systèmes, la limitation des rejets polluants et la réorientation de l'activité humaine vers des domaines plus respectueux de l'environnement, sans pour autant limiter la liberté d'investigation des scientifiques, qui a été essentielle dans la mise au jour du problème climatique.

À la veille de prendre en charge le processus de négociations sur le climat, le gouvernement français ne doit pas revoir ses ambitions à la baisse. La prochaine COP à Paris doit se fixer l'objectif de déboucher sur un accord permettant de rester en deçà des 2°C de réchauffement.

La FSU est engagée dans la coalition Climat 21, et fera vivre -aux côtés des mouvements environnementalistes et des autres forces syndicales - ses exigences. Elle portera ce débat auprès des personnels.

Communiqué FSU

Les Lilas le 17 décembre 2014

LE MONDE DU TRAVAIL, ENSEMBLE, pour les libertés et la démocratie.

Les organisations syndicales françaises s'unissent et se joignent au mouvement citoyen et républicain pour exprimer leur émotion et leur indignation après l'attentat terroriste perpétré contre le journal Charlie Hebdo et face à tous les actes de violences et d'intolérance.

La Démocratie, la République, la Paix, les Libertés de pensée et d'expression sont des biens communs que nous sommes décidés à défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux et aux tentatives de division et de stigmatisation.

Dans cet esprit et dans l'unité, les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA et Solidaires appellent le monde du travail ainsi que tous les citoyennes et citoyens à se joindre à toutes les initiatives et manifestations organisées ce weekend partout en France dont la marche silencieuse à Paris ce dimanche 11 janvier à 15H00, Place de la République.

Communiqué

CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC,
FSU, UNSA, SOLIDAIRES

Paris, le 8 janvier 2015



Le SNUEP-FSU vous présente ses meilleurs vœux pour une nouvelle année combative et porteuse d'espoir et d'ambition pour l'enseignement professionnel public.

Les commissaires paritaires SNUEP-FSU s'adressent au ministre à la CAPN

Déclaration SNUEP- FSU
CAPN
Paris, 12 décembre 2014

ÉLECTIONS

PROFESSIONNELLES : LE SNUEP-FSU CONFIRME SA PROGRESSION !

Les professeur-es de lycée professionnel ont reconduit leur confiance au SNUEP-FSU.

Les résultats aux élections professionnelles confirment le SNUEP-FSU comme 3^{ème} force syndicale chez les PLP avec une augmentation de 573 voix (+ 0,6 %). De nombreuses académies progressent en nombre de voix et renforcent ainsi leur représentativité acquise en 2011.

Le SNUEP-FSU augmente son nombre de sièges notamment à Nancy-Metz, à Bordeaux et en Corse. Il maintient sa première place à Limoges et Reims et devient première organisation syndicale des PLP à Grenoble, Dijon et Orléans Tours.

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail, d'austérité avec la poursuite du gel des salaires, le SNUEP-FSU, fort de son résultat, reste déterminé à imposer avec les personnels un changement de politique éducative, pour une amélioration des conditions de travail et une véritable revalorisation des salaires. Dans un cadre le plus unitaire possible, le SNUEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une réelle promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

MOBILISATIONS POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Décidément, les choix des politiques éducatives menées par le ministère sont mauvais. Le ministère présente une carte des REP établie à moyens constants, et qui de plus exclut les lycées. Quand est-il de la promesse ministérielle de cibler 186 lycées dans le cadre de l'ensei-

gnement prioritaire ? carter l'enseignement professionnel de l'éducation prioritaire, c'est ignorer -ou feindre d'ignorer- la dégradation des conditions sociales et de vie de nos élèves et laisser les personnels de l'enseignement professionnel public démunis face aux difficultés grandissantes dans les classes. La note d'information de la DEPP de novembre dernier confirme une hausse du taux d'incidents dans les lycées professionnels. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être très inquiets du sort qui sera fait aux lycées professionnels.

Une réforme de l'éducation prioritaire ne peut se réduire au seul périmètre de la scolarité obligatoire. Elle nécessite des moyens supplémentaires dans les LP-SEP-SEGPA-EREA pour permettre une meilleure réussite des jeunes.

Une réforme de l'éducation prioritaire ambitieuse et la promotion d'une formation professionnelle sous statut scolaire de qualité et émancipatrice nécessite des dédoublements systématiques (dédoublements qui ont disparu avec la réforme du Bac Pro 3 ans), deux professeur-es principaux par classe, la mise en place de moyens pour la vie scolaire et lycéenne, la gratuité des projets et des sorties culturelles et professionnelles, pour les enseignant-es un temps de service de 14 h devant élèves plus 4 h de concertation pour permettre le travail des équipes. Le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité d'équipes pluridisciplinaires formées (enseignant-e, médecin, infirmier-e, assistant-e social-e, CPE) au sein de chaque établissement et l'octroi aux personnels de bonifications indiciaires fonctionnelles. Une réforme de l'éducation prioritaire ambitieuse doit également permettre l'entrée dans son dispositif de nouveaux établissements.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU soutient les mobilisations unitaires des personnels qui se tiennent cette semaine et appelle les collègues à se mobiliser massivement le 17 décembre lors du CTM pour le maintien des LP-SEP-SEGPA-EREA dans une politique d'éducation prioritaire.

POUR UNE VÉRITABLE REVALORISATION DE NOS SALAIRES

Le SNUEP-FSU constate que la situation des fonctionnaires de la Fonction publique d'État est de plus en plus dégradée : gel du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2010, annonce de la poursuite de ce gel des salaires jusqu'en 2017, perte de pouvoir d'achat, dépréciation des carrières, tassement des grilles.

Le SNUEP-FSU est porteur de propositions de revalorisation de l'ensemble de la carrière des personnels. Une véritable revalorisation doit passer par **la suppression de la Hors Classe accompagnée de la remise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement** pour arriver à :

- > une entrée dans le métier à l'indice 540 (soit 2500 € brut au 01/07/13) ;
- > la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 458,97 € au 01/07/13. La re-fonte des deux grilles indiciaires

actuelles en une échelle unique sur douze échelons à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 458,97 € ;

> **un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous** : le 8^{ème} échelon en 9 ans à l'indice 804 - indice supérieur à celui actuel du 7^{ème} de la Hors Classe - ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué ;

> L'abandon de la première heure supplémentaire obligatoire ;

> **l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire** ;

> le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Le SNUEP-FSU dénonce et combat tout dispositif d'avancement ou de rémunération basé sur la notion subjective de mérite.

Le SNUEP-FSU refuse toute nouvelle compétence donnée aux chefs d'établissement dans le domaine de l'évaluation des enseignant-es.

Le SNUEP-FSU demande l'abandon des techniques de management venant tout droit du secteur marchand et privé (entretien professionnel, contrat d'objectif, versement de primes....).



Tous ensemble en grève mardi 3 février

Conditions de travail, Salaires
Formation initiale et continue
Apprentissage
Éducation prioritaire
Budget ...

La Fonction publique du XXI^e siècle

À l'heure où le discours dominant fait du marché l'alpha et l'oméga de la vie économique et sociale, le service public a-t-il encore un sens et un avenir ? Les missions des fonctionnaires sont-elles condamnées à se rabougrir sous la pression du dogme de la réduction des déficits publics ? Est-il envisageable de construire les services publics que le XXI^e siècle appelle ?

Deux acteurs majeurs de la fonction publique française s'attaquent à répondre à ces questions en mettant en perspective la fonction publique avec ce qu'elle est, a été et sera peut-être, à condition d'engager un débat. Un livre de référence né du croisement de leurs expériences et des réflexions

qu'ils en ont tirées pour comprendre et penser la fonction publique de demain dans son ensemble.

En prenant à bras-le-corps ces questions, les auteurs de *La fonction publique du XXI^e siècle* restituent à un large public les éléments historiques et actuels qui donnent sens au travail et au statut des cinq millions d'agents employés par l'État, les collectivités territoriales et les hôpitaux.

Tirant les conséquences de l'im-passe néolibérale mise en évidence par la crise financière,

Anicet Le Pors et Gérard Aschieri proposent une vision dynamique de la fonction publique : au service de la société, elle est un outil décisif pour traduire dans le quotidien ses idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de sauvegarde de la planète.

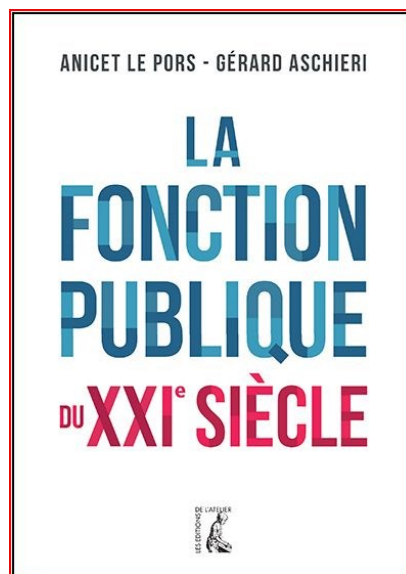
Loin des injonctions de réforme dont le contenu n'est jamais débattu, leur livre ouvre une perspective audacieuse : renforcer,

en s'appuyant sur les capacités des fonctionnaires, la construction de biens communs au bénéfice de chaque citoyen.

Ce livre souhaite faire œuvre de pédagogie sans dogmatisme et sans dissimuler les débats pour dire ce qu'est la

fonction publique et pourquoi elle existe ; la replacer dans une perspective historique et mettre en lumière les problèmes et les débats actuels pour que chacun puisse se faire une idée sur les évolutions nécessaires au-delà des dénigrements habituels tendant à présenter les fonctionnaires comme des privilégiés.

*Les Éditions de l'Atelier vous annoncent la parution le 15 janvier 2015 du livre : **La fonction publique du XXI^e siècle** d'Anicet Le Pors et Gérard Aschieri*



LE DROIT À L'AVORTEMENT, DES ANNÉES DE COMBAT

Depuis 1920 : les femmes ont l'interdiction de disposer de leur corps. Leur vie sexuelle se réduit au droit à la reproduction.

1971 : publication du Manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir avorté.

1972 : procès de Bobigny.

1973 : publication du Manifeste des 331 médecins déclarant avoir pratiqué l'avortement et création du MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception). Celui-ci se livre à une pratique illégale de l'avortement par la méthode par aspiration.

Le 17 janvier 1975 : promulgation de la loi sur l'avortement (précédée d'une loi autorisant la contraception). Elle est adoptée pour 5 ans à l'essai.

6 octobre 1979 : Nous sommes 50 000 dans la rue pour confirmer définitivement la loi.

1982 : obtention du remboursement de l'IVG après de nouvelles mobilisations.

Durant les années 90 : actions de commandos contre les CIVG.

27 janvier 1993 : obtention par la CADAC du délit d'entrave à l'IVG.

Loi du 4 juillet 2001 : l'ANCIC*, la CADAC* et le MFPF* obtiennent la loi qui reconnaît comme droit unique, le droit à la contraception et à l'avortement. Enfin l'IVG sort du Code pénal !

Le combat des femmes à disposer de leur corps est un combat permanent.

Le droit à l'avortement est toujours fragile. En Espagne, il a bien failli ne plus exister. Sans les manifestations massives de rue et la solidarité internationale, les femmes de ce pays ne pourraient plus accéder à ce droit.

En France, de nos jours, la loi Bachelot sur l'hôpital dite loi « Hôpital Patients Santé Territoire » entraîne, entre autres, la fermeture de nombreuses maternités où sont pratiquées les IVG.

Ces fermetures compliquent l'accès à l'avortement et tendent à le réduire gravement.

* CADAC: Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception

* ANCIC: Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

* MFPF: Mouvement Français pour le Plannig Familial

17 janvier 1975 - 17 janvier 2015, la loi sur l'avortement a 40 ans. Manifestation nationale pour les droits des femmes.

En avant toutes !

Nous devons continuer le combat !

Prenant appui sur la crise financière de 2008, les gouvernements successifs nous imposent des politiques d'austérité. Tout en faisant des cadeaux au patronat, ils détruisent les services publics : réduction de personnel et de moyens, privatisations, fermeture de structures notamment dans la santé.

Les conséquences de ces choix politiques touchent de plein fouet les femmes. En effet, ce seront-elles qui s'occuperont à la maison des malades, des personnes âgées etc... et abandonneront leur travail !

Ces réductions de dépenses mettent en péril l'existence des associations qui luttent pour les droits des femmes.

Les mouvements réactionnaires sont à l'offensive réactif et développent leurs réseaux. Ils véhiculent et déversent des idées nauséabondes, anti démocratiques, rétrogrades, sexistes, LGBTphobes. Ils rêvent d'une vision de la famille passéiste et de renforcer encore les inégalités femmes/hommes.

Le gouvernement n'a cessé de reculer devant eux : sur les ABCD de l'égalité, sur les stéréotypes de genre. Il a aussi reculé sur la PMA pour toutes les femmes qui était pourtant une promesse du candidat Hollande.

A contrario, il reste inflexible sur nos revendications. C'est pourquoi le mouvement féministe appelle à reprendre la rue pour :



En 1975 on s'est battu, on a obtenu des nouveaux droits !

En 2015

il est grand temps de reprendre la rue !

En avant toutes : le 17 janvier 2015, 14 h 30 à Bastille !



17 JANVIER 1975 - 17 JANVIER 2015, la loi sur l'avortement a 40 ans

Manifestation nationale pour les Droits des Femmes 14h30 Bastille



Le 17 janvier 2015, 14H30 Bastille : EN AVANT TOUTES !

à l'initiative du Collectif National pour les Droits des Femmes

Signataires : CNDP, ANCIC, Association Bi'Cause, Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes, Atalante Vidéos Féministes, ATTAC, CADAC, CGT, Collectif 8 mars pour Toutes, Collectif 13 pour les Droits des Femmes, Collectif 20è/Tenon, Collectif Droits des Femmes 80, Collectif féministe contre le Viol, Coordination Lesbienne en France, Conseil démocratique kurde de France, Éditions iXe, les éFRONTÉ-e-s, L'égalité c'est pas sorcier, Ensemble !, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Féminisme Enjeux -Théâtre de l'Opprimé, Féministes pour une autre Europe, Femmes égalité, Femmes en lutte Bagnolet, Femmes migrantes debout, Femmes solidaires, FièrEs, Fondation Copernic, FSU, Inter LGBT, Jeunes de l'Union Démocratique Bretonne, lesbiennes of Color, Ligue des droits de l'Homme, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie, Maison des Femmes de Montreuil, Marches Mondiales des Femmes, Mouvement du Christianisme social, MJCF, NPA, Parti de Gauche, PCF, Planning Familial, Raiffre, Regards de Femmes, Réseau Féministe « Ruptures », Si les femmes comptaient, Snuep-FSU, Snuep-FSU Paris, SNUipp-FSU 13, Union Syndicale Solidaires. Avec le soutien de SOS Homophobie.